

Panorama du Daf Yomi



Traité de Méguilah. Daf 18/32

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

dafyomifr@gmail.com

Contexte

Fin de l'étude de l'ordre des bénédictions de la Amida. Reprise de l'analyse de la Mishna 1 : lecture de la Méguilah en une autre langue, Halachot sur les règles d'écriture de la Méguilah (encre, traçage, etc.).

Résumé

RÉSUMÉ

1. La Guemara discute longuement la raison de l'ordre des bénédictions dans le Shemoneh Esreh.
2. La Guemara dit que la parole vaut une pièce de monnaie, et le silence en vaut deux.
3. On s'acquitte de la mitsva d'entendre le Méguilah quand elle est lue en hébreu, même si l'on ne comprend pas l'hébreu.
4. Les Sifrei Torah, et même les Méguilot, ne doivent pas être écrits de mémoire.
5. Les Mézouzot et les Téfilines n'ont pas besoin d'être écrit par un scribe se penchant sur une version écrite de ces versets.

UN PEU PLUS

1. Par exemple, la bénédiction de Shalom est après la bénédiction des Cohanim, comme le dit le verset: «Ils mettront Mon nom sur les Bnei Yisrael, et Je les bénirai.» Cela implique qu'après la bénédiction des Cohanim, Hachem bénira son peuple, et la façon dont Hachem fait cela est avec la paix, comme le dit le verset: «Hachem bénira son peuple avec la paix.»
2. Cette expression couramment utilisée en Eretz Yisrael signifie que le silence vaut plus que de parler (cela a donné en français : « le silence est d'or et la parole est d'argent »)
3. La Guemara souligne que même les personnes instruites ne savent pas le sens de certains mots dans la Méguilah, comme "ha'Achashtéranim Bnei ha'Ramachim." Au contraire, l'essentiel est de faire connaître le miracle en se rassemblant pour écouter la Méguilah, ce que tout le monde peut faire.
4. Rabbi Meir était une exception à cette règle. Quand il était dans un endroit lointain qui n'avait pas de texte à partir duquel copier, il faisait appel à sa mémoire phénoménale pour écrire un Sefer Torah ou une Méguilah, de sorte que les gens de ce lieu en eussent un.
5. Ils peuvent être écrits de mémoire, car ils sont composés d'une très petite quantité de versets et qui sont très connus.. (Révach L'Daf)

Réflexions (Iyounim) : Halakha: Un Méguilah en grec

Rav et Shmouel concluent qu'une Méguilah écrite en Yevanit (grec) peut être utilisée pour la mitsva par tous, même par ceux qui ne comprennent pas le grec. Ils statuent comme Raban Shimon Ben Gamliel (8b) qui permet d'écrire des Sifrei Kodesh en Ashourit ou en Yevanit, et ils s'appliquent sa décision à la Méguilah aussi. Selon leur point de vue, celui qui entend la lecture d'une Méguilah écrite en grec remplit la mitsva même s'il ne comprend pas le grec. (Celui qui entend la Méguilah dans toute autre langue étrangère ne remplit pas la mitsva à

moins qu'il ne comprenne ce langage.)

La décision du Rav et Shmouel semble problématique pour plusieurs raisons. La Guemara plus tôt (9a) dit que la Méguilah n'est valable que quand elle est écrite en Ashourit (si elle est lue à des gens qui ne comprennent pas la langue dans laquelle elle est écrite), ce qui est tirée du verset, "ki'Chetavam ". La Guemara implique que tout le monde - même Raban Shimon Ben Gamliel - est d'accord avec cette décision. Pourquoi, alors, Rav et Shmouel disent que la Méguilah

peut être rédigée en Yevanit, quand la Guemara plus tôt a déduit du verset "ki'Chetavam" que la Méguilah peut être rédigée uniquement en Ashourit?

En outre, Rabbi Yohanan (9b) statue que la Halakha suit le point de vue de Raban Shimon Ben Gamliel. Les Rabbanan ont permis d'écrire un Sefer Torah (et les Sifrei Nevi'im et Ketouvim) dans une langue étrangère, tandis que Raban Shimon Ben Gamliel permet seulement en Yevanit. Attendu que la halakha suit le point de vue de Raban Shimon Ben Gamliel, il ressort que - selon Rav et

Shmuel - même une Méguilah peut être rédigé en Yevanit.

Cependant, Rabbi Yohanan ailleurs (Chabbat 46a, 81b, et de nombreux autres endroits) indique que la halakha suit toujours l'avis d'une Michna anonyme. Ici, la Michna anonyme (17a) indique que la Méguilah peut être lue dans une langue étrangère (comme le Yevanit) que pour quelqu'un qui comprend cette langue. La fin de la Mishna indique clairement que seule une Méguilah écrite en Ashourit peut être utilisée par n'importe qui, même celui qui ne comprend pas la langue. La Tana anonyme de la Mishna s'oppose clairement à Raban Shimon Ben Gamliel qui permet le Yevanit comme l'Ashurit.

Comment Rabbi Yohanan (sur 9b) peut statuer comme Raban Shimon Ben Gamliel si la Michna anonyme ici (17a) suit les Rabanan et dire que celui qui ne comprend pas la langue ne peut lire la Méguilah qu'en Ashourit et pas en Yevanit ?

RÉPONSES:

(a) Le RAMBAN (dans Milchamot) explique que la Guemara ici se dispute avec la Guemara plus tôt. Rav et Shmuel - qui disent que Raban Shimon Ben Gamliel permet l'écriture de la Méguilah en Yevanit - n'utilise pas le verset de "ki'Chetavam" pour en déduire que la Méguilah doit être rédigée uniquement en Ashourit, tandis que Rabbi Yohanan utilise ce verset (comme le fait la Guemara sur 9b). Par conséquent, Rabbi Yohanan - qui statue comme Raban Shimon Ben Gamliel - soutient que ce dernier convient qu'une Méguilah doit être rédigée uniquement en Ashourit, comme la Guemara plus tôt (9a) conclut.

Cela répond à deux questions. Cela explique pourquoi Rav et Shmuel soutiennent et disent que la Méguilah peut être rédigée en Yevanit et pas seulement en Ashuris. Cela explique aussi pourquoi Rabbi Yohanan ne contredit pas la Michna ano-

nyme (qui ne permet pas une Méguilah écrite en Yevanit d'être lue pour ceux qui ne comprennent pas le Yevanit) quand il statue comme Raban Shimon Ben.

La Halakha suit la décision de Rabbi Yochanan, et donc on ne remplit pas la mitsva de lire la Méguilah avec un Méguilah écrit en Yevanit si l'on ne comprend pas la langue.

(b) Le RAN et le RITVA expliquent que, selon Rav et Shmuel, Raban Shimon Ben Gamliel est d'accord avec la Derashah de "ki'Chetavam" et il ne contredit pas l'avis de la précédente sougja. Cependant, il apprend la Derashah différemment. Il soutient qu'il exclut toutes les langues étrangères, sauf le Yevanit. Ainsi, une Méguilah peut être rédigée en Ashourit ou en Yevanit. Toutefois, si Raban Shimon Ben Gamliel n'autorise pas aucun type de Sefer (comme un Sefer Torah) à être écrit dans une langue autre que l'Ashurit ou le Yevanit, alors pourquoi aurait-on pu penser qu'une Méguilah peut être écrite dans une autre langue pour qu'un nouveau verset soit nécessaire pour enseigner autrement?

Le Ran et Ritva expliquent que l'on aurait pu penser que la Méguilah peut être écrite dans n'importe quelle langue, soit parce qu'elle est appelée "Igueret," une lettre informelle, ou parce qu'elle a été envoyée à toutes les nations dans leurs propres langues (Esther 9: 29-30). Par conséquent, un verset supplémentaire est nécessaire pour enseigner que la Méguilah ne peut pas être écrite dans une autre langue.

En conséquence, la Derashah de "ki'Chetavam" exclut toutes les langues sauf le Ashurit et le Yevanit. Lorsque la Méguilah est écrite en Ashourit ou en Yevanit, on accomplit la mitsva, même quand on ne comprend pas ces langues. Lorsque la Mishna dit que l'on peut lire la Méguilah dans une langue étrangère à celui qui comprend

cette langue («l'Lo'azot b'La'at»), elle se réfère uniquement à des langues autres que le Yevanit. Une Méguilah écrite en Yevanit peut être lue à tout le monde, même à celui qui ne comprend pas le Yevanis. Par conséquent, la Mishna ne contredit pas la décision de Raban Shimon Ben Gamliel.

Cependant, une question demeure. Comment Raban Shimon Ben Gamliel peut être d'accord avec la Michna ? La fin de la Mishna affirme que la seule Méguilah qui peut être lue à celui qui ne comprend pas la langue est une Méguilah écrite en Ashurit. Raban Shimon Ben Gamliel, cependant, dit que cette personne peut entendre une Méguilah écrite en Ashurit ou Yevanit. Les TOSSEFOT RID répondent que le mot «Ashurit» devrait être omis dans la Michna. En effet, c'est la version (Guisa) de RABBENOU CHANANEL (19a) et de nombreux autres Rishonim, comme le DIK-DOUKEI SOFRIM (# 2) soulignent.

(c) Le RI'AZ s'oppose avec les autres Rishonim et explique que lorsque la Mishna dit que la Méguilah doit être rédigée en Ashurit, cela signifie que le script de la Méguilah doit être avec des lettres hébraïques. La langue, cependant, peut être n'importe quelle langue (c'est une translittération en caractères hébraïques). Lorsque Raban Shimon Ben Gamliel dit que la Méguilah peut être lue en Yevanit à tout le monde, il se réfère à une Méguilah écrite avec le script Ashuri qui forme des mots dans la translittération Yevanit. En conséquence, Raban Shimon Ben Gamliel est d'accord avec la Derashah de "ki'Chetavam," parce que le verset se réfère au script qui doit être utilisé, et non à la langue. (Le PNEI YE-HOSHUA (17a) et le GAON DE VILNA (OC 68g) sont de cette opinion.)

Halakha: Le TOUR cite les points de vue opposés quant à savoir si une personne qui ne comprend pas le Yevanit peut accomplir la mitsva avec une Méguilah écrite en Yevanit. Il cite le RIF et le ROSH qui statuent

que l'on ne remplit pas la mitsva en entendant une Méguilah écrit en Yevanit (à moins de le comprendre). Le BETH YOSSEF écrit que le RAMBAM est d'accord avec cette décision, mais pour une raison différente. Le Rambam (Hilchot Téfilines 1 :19) dit que la langue Yevanit a été

oubliée dans le monde, et elle ne peut pas être utilisée pour la Mitsva de la Méguilah.

Du fait que le SHOULCHAN AROUCH (OC 690) ne fait aucune mention de la lecture de la Meguilah en Yevanit, il est évident qu'il statut

comme le Rif, le Rosh, et le Rambam, et il soutient que le Yevanit n'est pas différent de toute les autre langue étrangère.. (*Insights the Daf*).

Réflexions (Iyounim) 2 : « Décharge-toi sur Hashem de ton fardeau »

La Guemara raconte que les Rabanan ne connaissaient pas la signification du mot "Yehovcha" dans le verset: «Décharge-toi sur Hashem Yehovcha » (Psaumes, 55:23), jusqu'à ce qu'un marchand arabe a dit à Rabah bar bar Chana, «Prends ton Yehav et mets sur mon chameau ". A ce moment, ils ont appris que "Yehovcha" signifie «ton fardeau."

Comment était-il possible qu'un marchand arabe soit plus familier avec le sens des mots des Tehilim que les Amora'im de son temps? (GAON DE VILNA, cité par le Rav Mendel de Shklov dans son commentaire de Mishlei 3:5)

REPONSE: Le Gaon de Vilna répond que les Rabanan connaissaient la signification du mot "Yehovcha." Leur incertitude impliquait le sens du verset car cela leur posait un doute sur un concept de base dans la Avodas Hashem. Les Rabanan ne savaient pas dans quelle mesure le trait du "Bitachon," la confiance dans Hashem, doit être envisagée. Peut-être est-on censé faire un effort pour se trouver un moyen de subsistance et la confiance en Hashem fera que les efforts portent leurs fruits. D'autre part, peut-être que l'expression optimale du Bitachon c'est quand une personne ne fait pas l'effort physique pour se trouver un moyen de subsistance, mais plutôt se concentre entièrement sur le service d'Hashem et en la confiance qu'Hashem lui fournira tous ses besoins matériels.

Le mot «Yehav" dans le verset vient du mot "Yahav," le mot araméen pour «donner». Les Rabanan ont d'abord compris que le premier type de Bitachon est la bonne approche, et donc ils ne comprenaient pas pourquoi ce mot est utilisé dans le verset. Le verset ne doit pas dire: «Décharge toi sur Hashem ce que tu donnes», mais plutôt: «Décharge toi sur Hashem de ce que tu as besoin (Tzorchecha)."

L'incident de Rabah bar bar Chana et le marchand arabe a démontré que la seconde approche du Bitachon est la bonne. Rabah aurait dû payer l'Arabe pour porter son fardeau pour lui, mais l'Arabe a volontairement suggéré que Rabah jette son fardeau sur le chameau de l'Arabe. L'utilisation du mot "Yehav" dans cet incident démontre que le mot «Yehovcha» est utilisé dans le verset pour enseigner qu'Hashem fournit tous les besoins de la personne qui a confiance en Lui et Il n'exige pas que la personne investisse des efforts pour subvenir à ses besoins. Même si c'était Rabah qui avait demandé et même payé le marchand arabe pour porter son fardeau, néanmoins l'arabe a demandé à Rabah de lui permettre de porter le fardeau. Les Rabanan ont compris de cet incident que lorsque le verset utilise le mot «Yehovcha», cela signifie «Décharge-toi sur Hashem même des choses pour lesquelles tu devrais à juste titre être amené à donner [de l'argent ou de l'effort] pour les obtenir." (Voir aussi Divrei Eliyahu, Tehilim 131:2.)

La question des Rabanan semblent correspondre au débat entre les Tana'im dans Berakhot (36b) sur la mesure dans laquelle on doit développer son trait de Bitachon. L'explication du Gaon de Vilna suit ici l'opinion de Rabbi Shimon Bar Yochai, qui soutient qu'Hashem enverra des dispositions à la personne qui passe tout son temps et son énergie à étudier la Torah. (Apparemment, même Rabbi Ismaël - qui est en désaccord apparemment avec Rabbi Shimon - est d'accord qu'au niveau spirituel de Rabbi Shimon, on doit développer ce degré de Bitachon.)

Le Gaon de Vilna explique le verset dans Michlei (3:5), "Aie confiance dans Hashem de tout ton cœur (B'Chol Libecha)." Il explique que l'on doit changer l'ordre

des lettres dans le mot "Libecha" et transformer "ton cœur" ("Libecha" - Lamed, Beis, Kaf) de sorte qu'il soit «en tout» («ba'Kol" - Beis, Kaf, Lamed) dédié au service de Hash-m. Quand on le fait, Hashem bénira en retour avec "ba'Kol" - tout ce que l'on pourrait avoir besoin.

Peut-être aussi l'implication de la fin du verset cité par la Guemara ici: "Décharge sur Hashem ton fardeau (Yehovcha) et il prendra soin de toi (Yechalkelecha)." "Yechalkele" vient du mot "Kol" - Il te fournira tous tes besoins, "ba'Kol," parce que tu as placé toute ta confiance en Lui.

C'est peut-être le sens du verset qui dit que Hashem a béni Avraham "ba'Kol" (Béréchit 24:1). Le Midrash dit: «Avraham avait une fille nommée ba'Kol." C'est, Avraham Avinou qui a placé sa pleine et entière confiance, inébranlable, en Hashem et a reconnu qu'il n'y a pas besoin de mettre tout effort en cherchant de la nourriture pour soi-même car Hashem pourvoit. En retour, Hashem a en effet fourni à Avraham tous ses besoins. Ce verset introduit l'épisode où Eliezer va chercher une femme pour Its'hak à la demande d'Avraham. Pourquoi Avraham a envoyé Eliezer trouver une épouse pour son fils, et il n'a pas dit à Its'hak d'aller trouver une femme pour lui-même ? Comment Avraham pouvait être sûr qu'Eliezer réussirait à trouver une femme appropriée pour Its'hak ? La réponse est qu'Avraham savait qu'Hashem lui fournirait l'ensemble de ses besoins et que ses efforts étaient superflus. C'est à partir de l'expression d'Avraham du Bitachon qu'Eliezer, le serviteur d'Avraham, a appris que la façon de trouver une épouse pour Its'hak était de demander à Hashem de l'aider et lui montrer la bonne mariée d'une manière miraculeuse, plutôt que de rechercher différentes familles et interviewer plusieurs candidates. (M. KORNFIELD) (*Insights the Daf*)